GRAND CONSEIL **QUE 2437**
de la République et canton de Genève

Signataire : Vincent Canonica

Date de dépôt : 29 octobre 2026

Question écrite urgente

Personnes sans abri à Genève Aéroport : quelles responsabilités et quelles mesures avant l'hiver ?

Lors de mes passages à Genève Aéroport, je constate de manière répétée la présence de personnes apparemment sans abri dans la zone des arrivées ainsi que sur les terrasses intérieures des établissements de restauration. Selon mes observations, ces situations deviennent plus fréquentes et le nombre de personnes concernées augmente également.

Certaines personnes s'y installent pour dormir, utilisant comme lits aussi bien le mobilier de Genève Aéroport que les chaises et banquettes des exploitants des établissements de restauration. J'ai de nouveau constaté cette situation le samedi 24 octobre 2026 en soirée.

Cette situation soulève à la fois la question de la prise en charge des personnes concernées et celle de l'utilisation normale des installations aéroportuaires, y compris des espaces commerciaux.

Principale porte d'entrée internationale de notre canton, Genève Aéroport contribue à la première impression que les voyageurs, les touristes et les délégations étrangères se font de Genève. L'accessibilité des espaces, la propreté et la disponibilité du mobilier destiné aux usagers constituent des enjeux importants pour la qualité de l'accueil, l'attractivité et l'image de notre canton. L'utilisation des espaces de restauration comme lieux de couchage soulève également la question des conditions d'exploitation des concessionnaires.

Parallèlement, une aérogare ne constitue pas une solution d'hébergement adaptée aux personnes en situation de grande précarité. A l'approche de l'hiver, celles-ci doivent pouvoir bénéficier d'une orientation et d'une prise

en charge appropriées. Un simple déplacement vers d'autres lieux publics ne constituerait pas une réponse durable.

Il est dès lors nécessaire de clarifier les responsabilités et de disposer d'un dispositif opérationnel associant Genève Aéroport, la police, les communes et les services sociaux compétents. L'arrivée de la saison froide et la répétition des situations observées justifient une réponse rapide et coordonnée.

Dans ce contexte, je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. ***De quelles données dispose-t-il sur le nombre de personnes sans abri passant la soirée ou la nuit à Genève Aéroport et sur l'évolution de cette situation ?***
2. ***Quel dispositif de coordination existe entre Genève Aéroport, la police, les communes et les services sociaux, quelle autorité en assure le pilotage et selon quels critères les différents intervenants sont-ils mobilisés ?***
3. ***Une intervention sociale est-elle organisée en soirée à l'aéroport et permet-elle de proposer aux personnes concernées un hébergement effectivement disponible, ainsi qu'un transport si nécessaire ?***
4. ***Quels obstacles à l'accès à l'hébergement d'urgence ont été identifiés pour ces personnes, notamment en matière de capacité, d'horaires ou de conditions d'admission, et quelles réponses sont prévues ?***
5. ***Quelles mesures concrètes seront mises en œuvre avant l'hiver pour assurer une prise en charge adaptée des personnes concernées et préserver l'utilisation normale des espaces et du mobilier aéroportuaires, selon quel calendrier et sous la responsabilité de quels acteurs ?***